



Assemblée générale

Distr. générale
15 mars 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 136 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Paragraphe 10

Substituer au texte actuel

Le montant des dépenses a baissé du fait que le nombre moyen d'hommes déployés sur le terrain sur une période de 12 mois a été de 11 491 hommes, contre un chiffre prévu de 12 740 hommes. Le budget pour la période considérée (voir A/57/681, du 18 décembre 2002) a été établi sur la base du plan de réduction progressive de la composante militaire de la Mission, présenté par le Secrétaire général dans les paragraphes 28 à 32 de son rapport au Conseil de sécurité en date du 5 septembre 2002 (S/2002/987) et que celui-ci a approuvé dans sa résolution 1436 (2002). Au cours de la période considérée, la Mission a accéléré la réduction des effectifs, suivant l'option du statu quo modifié en quatre phases entériné par le Conseil dans sa résolution 1492 (2003) du 18 juillet 2003, qui envisageait le retrait complet de la force de maintien de la paix en décembre 2004. La baisse du chiffre moyen des effectifs s'est traduite par une réduction des dépenses au titre des remboursements au taux standard du coût des contingents, des voyages pour la relève et le rapatriement des membres des contingents, des rations, des indemnités de permission et de l'indemnité journalière des contingents, ainsi que du déploiement du matériel appartenant aux contingents.

